Conseil des droits de l’homme

33e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Bhoutan**

Genève, le 8 mai 2019

Déclaration de la Suisse

 Monsieur le Président,

La Suisse félicite le Royaume du Bhoutan pour les progrès faits, notamment concernant les droits politiques, y inclus les trois élections démocratiques, qui ont entre autres contribué à une meilleure représentation des femmes.

La Suisse salue l’engagement du Royaume du Bhoutan pour l’égalité des genres et lui **recommande de réviser la loi sur le mariage de 1980 et d’augmenter l’âge de mariage pour les femmes à 18 ans en accord avec l’ODD 5.3**.

La Suisse regrette que les minorités sexuelles font face à des discriminations. Elle **recommande au gouvernement d’abolir les articles 213 et 214, qui interdisent les actes homosexuels, de son code pénal.**

Tout en reconnaissant l’engagement du Bhoutan pour trouver une solution durable pour les réfugiés bhoutanais au Népal, la Suisse reste préoccupée. Elle recommande à nouveau **de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux réfugiés bhoutanais qui le désirent, de retourner au Bhoutan en toute sécurité et dans des conditions respectant leurs droits**.

Finalement, la Suisse reste préoccupée par la non-ratification des pactes des droits de l’hommes internationaux et de certains traités de droit international humanitaire. Elle **recommande au gouvernement de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la Torture ainsi que les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève**.

Je vous remercie.